

**PRIX
LIBRE**



8 MARS 2011
JOURNÉE MONDIALE
DES DROITS DES FEMMES

SOLIDARITÉ AVEC LES FEMMES MIGRANTES

L'exploitation des femmes immigrées et/ou issues de l'immigration est un thème d'actualité inquiétant. Nombre d'ASTI se sont intéressées à cette problématique. Les solutions sont difficiles à mettre en application, elles passent notamment par des « luttes », l'accès aux droits et la solidarité.

UN CONSTAT ACCABLANT

Les indicateurs sociaux illustrent et témoignent de cette situation : 80 % des femmes prostituées sont d'origine étrangère (cf. forum info féministe). La population active de femmes immigrées en France en 2009 est de 38 % contre 47,2 % pour les femmes françaises (INSEE). Par ailleurs, les femmes étrangères se voient le plus souvent proposer des emplois précaires : horaires découpés, travaux de nettoyage, intérim, saisonniers. La scolarisation courte, une orientation simplifiée, des problèmes de langue constituent un point de vulnérabilité. Selon leur environnement culturel, leur statut les rend dépendantes vis-à-vis du père, du frère, du mari. La méconnaissance des droits peut entraîner des abus à leur égard. En cas de divorce, séparation ou veuvage, elles se retrouvent seules avec des enfants sans aucun droit. Le cumul de handicaps les met en situation de fragilité et de doubles discriminations : en tant que femmes et en tant qu'immigrées.

LA LUTTE

Les femmes étrangères luttent contre l'isolement en se retrouvant entre elles. À la recherche de ce qui peut répondre à leurs questions au quotidien, elles trouvent des associations qui correspondent à leur attente et elles participent à la création d'autres groupes ou associations.

Le désir d'autonomie des femmes étrangères les motive à faire appel aux services institutionnels et associatifs qui leur permettent de s'inscrire dans un projet professionnel (formation, stage, emploi, démarche auprès d'employeurs...).

L'absence de statut propre à la femme immigrée peut la priver de certains droits (en cas de retraite, de décès du mari, de divorce...). En effet, elles ont très peu de visibilité dans la mesure où elles

dépendent de leur mari tant financièrement qu'administrativement.

La vulnérabilité des femmes immigrées dans le monde du travail fait que leur situation relève souvent de l'exploitation. Et c'est ainsi que, sans papiers et donc dans l'impossibilité de faire valoir leurs droits, ou pour des problèmes de compréhension de la langue, beaucoup d'entre elles, se retrouvent soit abusées par leurs employeurs, soit dans l'incapacité d'accéder au marché du travail.

Il existe des associations qui luttent pour les droits des femmes et ciblent plus précisément les femmes immigrées.

Dans cette brochure nous en interrogerons quelques-unes pour présenter leur travail de lutte et de solidarité comme le 9e Collectif – un collectif qui a généré dans lequel les femmes occupent un rôle très important ou Penda N'Diaye, militante sénégalaise des droits des femmes.

Il existe une solidarité sans frontière entre femmes : les femmes occidentales ont acquis de nombreux droits suite aux luttes menées ces dernières décennies. Ainsi, elles ont pu obtenir la capacité juridique en 1938, le droit de vote en 1945, le droit d'avorter en 1974, la libération du divorce en 1975...

LES COMBATS CONTINUENT

Cependant, le combat pour l'acquisition des mêmes droits (effectifs) que l'homme continue et beaucoup d'entre elles continuent de se battre pour les femmes privées de droits.

On constate ainsi une solidarité associative en faveur des femmes d'origine étrangère. C'est dans ce cadre que s'inscrit le travail de certaines ASTI qui sont actives côte à côte de ces femmes, dans le but de les accompagner dans leur parcours d'autonomisation et de prise de conscience de leurs droits, de leurs capacités et de leurs envies. En 2011, la lutte pour les droits des femmes continue ! ■

NIMATOU ISSANAIMI

A MATRAMI / ASTI DE VERDUN

Wahiba et Nezha, militantes du 9^e Collectif, racontent leurs expériences de vie et les problèmes quotidiens des femmes étrangères et sans papiers.

Le 9^e Collectif



Un collectif au FÉMININ

Le 9^e Collectif est un collectif assez particulier, tant par la forme de ses actions que par sa composition. Les femmes y ont un rôle très important, elles sont toujours en première ligne dans toutes les actions, elles prennent la parole, elles discutent de politique avec les hommes du collectif, elles sont présentes pendant les permanences et aident les dernier·e·s arrivé·e·s à comprendre le fonctionnement du groupe, organisent les actions à venir, préparent les dossiers de régularisation.

Wahiba (Algérienne) et Nezha (Marocaine) vivent depuis de nombreuses années en France, mais sont toujours en attente d'être régularisées.

Le samedi matin elles nous accueillent pendant la permanence. Wahiba a très envie de parler de son expérience.

« En Algérie je suis diplômée en journalisme et droit. J'ai décidé de venir en France après avoir refusé de partir aux États Unis ou au Canada, où mon dossier avait été accepté. Je souhaitais m'échapper d'un pays misogyne, où malgré mon diplôme et mes capacités je n'aurais jamais eu la possibilité d'entreprendre une vraie carrière dans mon travail. À la dernière minute j'ai eu peur de m'en aller seule dans un pays où je ne connaissais personne. En France je rejoignais ma sœur qui habitait ici avec son mari. En 1999 j'ai commencé alors les démarches pour avoir un visa, mais ce n'est qu'en 2002 que j'ai finalement pu partir. Je me suis trouvée comme ça en France sans papiers, sans travail et obligée

à me loger chez ma sœur. »

Qu'est-ce que vous avez fait une fois arrivée en France ?

« Pendant deux ans et demi je suis restée sans travail, presque enfermée à la maison. Je ne sortais pas de peur d'être arrêtée. Je ne connaissais personne, je ne travaillais pas. Après cette période, poussée aussi par mon beau-frère j'ai commencé à sortir, à connaître d'autres gens, d'autres femmes, pour la plupart des algériennes ou des Maghrébines, je trouvais des petits boulots par le biais de ces amies (garde d'enfants, ménage), et j'ai rejoint le 9e collectif, mais ce n'était quand même pas facile. Au fil du temps j'ai appris à ne pas dire que je suis sans papiers, cela rend plus facile l'embauche. Mais quand même ce n'est pas facile de garder ce secret. Et ensuite on est plus exposé à l'exploitation, et en tout cas ce n'est toujours pas facile de trouver quelque chose ».

Provenant d'une famille assez aisée en Algérie, intelligente et diplômée, elle se retrouve à Paris contrainte à accepter toute sorte de tâches, et de conditions.

Elle raconte une expérience très grave qui témoigne de l'insécurité dans laquelle ces femmes vivent. Wahiba travaillait comme femme de ménage chez une femme libanaise qui l'a accusée, un jour, d'avoir volé de l'argent. Elle avait probablement découvert qu'elle était sans papiers, et donc qu'elle était facilement exploitable et facilement soumise au chantage. « Ce n'est que grâce à l'intervention de Bahija et au nom du collectif que je suis sortie de cette situation, raconte Wahiba. Cependant je suis restée traumatisée de l'expérience, d'autant qu'il s'agissait d'une femme arabe et que je pensais pouvoir compter sur la solidarité entre femmes. »

Quels sont les problèmes que vous rencontrez au quotidien ?

« Tout d'abord le fait qu'on est mal payées, mais nous sommes

obligées d'accepter toutes conditions, parce qu'on a besoin de travailler pour vivre. Nous n'avons pas de droits, pas de sécurité sociale (sauf l'AME, qui vient d'être remise en cause N.D.L.R.), nous avons des grandes difficultés à trouver un logement adéquat. Il faut faire confiance à des amis, et encore on vit dans une petite chambre, au noir, sans aide sociale. Tout ça, surtout pour les femmes, nuit à la possibilité de fonder une famille. Quand on est sans papiers on est soupçonné de vouloir se marier juste pour être régularisé, ou bien on se marie avec toi, parce qu'on sait que tu peux être traitée comme une espèce d'esclave, te soumettre à leurs besoins ».

Le collectif leur permet alors de se défendre de l'exploitation et de leur fragilité. Il les aide à ne pas rester seules et à lutter ensemble, à trouver le courage de revendiquer leurs droits.

Nezha, depuis 2003 en France – dactylographe bilingue – confirme l'importance du collectif : « La solitude n'aide pas dans l'accès aux droits, parce qu'on a plus peur, ça permet également de connaître des gens, de parler de sa propre situation, de partager les mêmes expériences, les peurs et les espoirs ».

Cuisinière chez des particuliers, Nezha raconte avoir perdu son travail un jour parce qu'un de ses employeurs a découvert qu'elle avait participé à une action du 9e Collectif.

Une fois l'interview terminée, nous nous rendons compte que, malgré tous les problèmes que ces femmes affrontent quotidiennement, elles ne rentrent pas dans les stéréotypes que souvent les discours politiques tentent de soumettre à l'opinion publique. Au contraire, voilées ou pas, elles se sont prises en charge, elles sont actives et courageuses et elles ne renoncent pas à l'espoir de pouvoir un jour mener une vie normale, trouver un travail, revendiquer et accéder à leurs droits. ■

SARA RAUZI

COORDINATRICE FASTI · PARIS



Manifestation des Femmes du 9^e Collectif.

Penda N'diaye, militante de quartier dans la banlieue de Dakar, au Sénégal, est présidente de l'Union des Groupements Partenaires du Radi (UGPR), un réseau de femmes constitué de 88 petites associations, réunissant 2 000 femmes. Interview.

Femmes debout !



Penda N'Diaye, militante sénégalaise pour les Droits des Femmes.

Avec l'aimable autorisation de Catherine Gégout.

qui tisse sa toile dans tous les sens. Avec le CERPAC et des réseaux internationaux, on a organisé dans le cadre du Forum Social mondial 2011, deux journées pour parler des problèmes de la banlieue avec les acteurs des quartiers, les associations, et trouver des solutions alternatives avec la population elle-même.

Nous sommes aussi en partenariat avec un réseau de femmes, le WILDAF/FeDDAF, qui nous a formées pour la sensibilisation et la vulgarisation de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatifs aux droits des femmes. Cette charte donne un certain nombre d'avantages aux femmes mais il faudrait qu'elles les connaissent pour pouvoir en profiter. Le Sénégal a ratifié cette Charte, mais encore faudrait-il que les femmes le sachent pour pouvoir demander à nos États de la mettre en vigueur.

Qu'est ce qui te donne cette énergie ?

J'ai eu la chance d'avoir des parents, et notamment une mère combattante qui me disait que la différence entre un homme et une femme était très minime, que c'était juste une différence biologique et que ça ne pouvait pas t'empêcher d'avancer et de ne dépendre de personne. Elle a tout fait pour que j'aie à l'école. Quand j'étais à l'école primaire, les fournitures scolaires, tout était gratis ; notre participation à la coopérative scolaire c'était pour nous permettre de faire des sorties et de voir ce qui était vraiment la vie hormis nos quartiers populaires. Je suis née dans un village mais j'ai grandi dans une banlieue très pauvre. Donc je me dis que c'est mon devoir d'aider ; j'ai avancé parce qu'on m'avait poussée et maintenant tout est détérioré, l'État s'est désengagé avec les plans d'ajustement structurels, à cause de la fameuse dette odieuse et illégitime. Et les accords de partenariat économique, ça n'a pas de sens, parce que pour être partenaires il faudrait qu'on traite d'égal à égal, ce qui n'est pas le cas, et c'est une nouvelle forme de colonisation moderne ; les femmes comme moi se sont mobilisées pour faire

Peux-tu résumer l'action de tes réseaux ?

L'Union des Groupements Partenaires du Radi (UGPR) de Dakar agit dans tous les domaines pour la promotion des femmes : nous faisons de la sensibilisation aux droits humains et aux Desc (droits économiques, sociaux et culturels), nous intervenons aussi dans la santé et pour la prise en charge du sida et des MST. L'État s'est désengagé, quand on n'a pas d'argent on ne peut pas se soigner, aussi pour faire face nous avons mis en place des petites mutuelles.

On agit aussi pour la scolarisation des filles et leur maintien à l'école, et pour qu'elles puissent s'orienter vers des filières scientifiques. On est dans les associations de parents d'élèves, qui prennent en charge le fonctionnement de l'école, la réparation et l'entretien des tables et bancs, le paiement des factures d'eau, d'électricité...

L'accès des femmes à l'épargne et au crédit pose problème donc nous créons des mutuelles pour accéder au crédit. Pour que la femme soit indépendante, puisse

dire non et se prendre en charge elle-même, il faudrait qu'elle ait une autonomie financière. Alors nous avons créé des activités génératrices de revenu, unités de transformation de céréales locales, petite savonnerie, petit commerce.

Nous agissons aussi pour l'alphabétisation des femmes, non pas dans les langues locales mais dans la langue administrative qui est le français. Tout est écrit en français, même au niveau de l'école, et qu'elles puissent assurer ne serait-ce que le suivi scolaire de leurs enfants, c'est à mon avis une bonne chose. Toutes ces activités sont bénévoles.

Je suis aussi membre d'un autre réseau, plus global, le CERPAC (Centre de Recherches Populaires pour l'Action Citoyenne) qui mobilise d'autres associations de femmes, de jeunes, de citoyen-ne-s pour prendre en charge tout ce qui est le développement de nos communautés c'est-à-dire l'urbanisation même de notre banlieue, les canalisations, l'accès à l'eau potable... C'est un réseau dans un autre réseau pour nous permettre d'avancer, c'est une araignée

connaître aux autres les problèmes dans lesquels nous vivons. L'Afrique est un continent riche mais sa population est très pauvre et on continue à piller nos richesses. Il est temps qu'on s'organise, voilà ce qui me motive, en tout cas pour permettre aux générations futures d'avoir une vie meilleure que ce que nous vivons actuellement.

Comment le rôle de la femme évolue-t-il dans ton pays ?

De tout temps, en Afrique la femme a eu sa place, mais elle déléguait sa parole, ne prenait pas la parole en public, et lorsque les hommes étaient sous l'arbre à palabres et qu'ils avaient des problèmes ils disaient « je vais discuter avec mon oreiller », et les Maliens disaient « reportons ça jusqu'à demain » et les oreillers ou le report jusqu'à demain c'était avoir un temps pour échanger avec leurs épouses et trouver des solutions, donc même dans la gestion des conflits les femmes étaient là. Elles avaient un rôle important, elles étaient gestionnaires de la famille. Elles ont toujours compté dans l'organisation même de la société et on leur demandait leur avis.

Actuellement ça change de nature, c'est la femme elle-même qui prend la parole et d'ailleurs dans le cadre de cette crise les femmes ne se considèrent pas comme des victimes, mais comme des actrices de développement. À toute chose malheur est bon, ça a permis aux hommes de voir que la place de la femme est au sein de la société, que la maison constitue un maillon, mais qu'évoluer au niveau d'un quartier, d'un village, à l'échelle de la ville est très important. Au Sénégal la population féminine est de plus de 52 %, on ne peut pas les laisser de côté et vouloir développer le pays, c'est impossible.

Cette prise de parole est acceptée ?

L'acceptation se généralise. Tout début est difficile. Si on prend le cas de l'Occident ou des États-Unis, les débuts n'étaient pas faciles avant que les femmes ne s'imposent au niveau de la société. C'est la même chose en Afrique. Il suffit juste de croire en soi parce que rien ne se donne sur un plateau d'argent. On a des acquis mais il faut toujours continuer à se battre. Si on baisse les bras on risque de perdre l'acquis. Et aussi l'appétit vient en mangeant, au fur et à mesure qu'on se bat et qu'on a des acquis, ça pousse à vouloir continuer, à avoir plus. Plus on vit bien, plus on a

envie de vivre mieux.

Tes séjours en France à l'invitation d'associations, comment aident-ils ta lutte ?

Ils me permettent d'avoir une autre vision de la France. Quand on reste au pays, on entend des histoires qui te font miroiter que tout est rose en France, qu'il suffit de venir et de devenir riche. Tel n'est pas le cas. Et moi étant toute petite, je n'ai pas eu un niveau d'instruction élevé, mais j'aimais beaucoup lire et le premier livre qui m'a vraiment frappée, vers les années 70, c'était un roman écrit par un Sénégalais : « Mirages de Paris ». Paris était devenu pour moi un mirage et au fur et à mesure que je viens j'arrive à découvrir la France, la société française et ça m'apporte beaucoup pour informer les autres qui ont en tête de venir ici. Et le développement de l'Afrique repose sur les épaules de ses fils. Si ce continent se vide, d'autres viendront l'occuper et quand on reviendra en Afrique on va devenir peut-être de nouveaux esclaves parce qu'on n'aura plus de terres, plus de maisons et on devra travailler pour ceux qui seront venus occuper notre continent.

Lors de mes voyages je rencontre des compatriotes, j'échange avec eux-elles et je vois les difficultés dans lesquelles ils-elles sont. Et ils sont mal compris au pays parce que ceux qui n'y arrivent pas, on les considère comme des paresseux ou comme des moins que rien parce qu'ils n'ont pas fait l'effort pour être riches alors qu'en réalité ils font leur maximum. Sans papiers c'est quasiment impossible de travailler, quand on a des papiers mais pas la nationalité française on ne peut pas accéder à un certain nombre d'emplois, et

si on n'a pas une formation académique ça pose des problèmes pour avoir un bon boulot. Et ici (en France, NDLR) la vie coûte très cher, pour bien manger, être bien logé, cela revient très, très cher, et ça, on ne le comprend pas au pays.

Tu peux témoigner, aider à faire comprendre ?

Oui mais il faudrait aussi que les immigré·e·s nous aident : parce que quand tu économises pendant 3 ans pour venir faire la bamboula au pays pour 15 jours et repartir après, tu incites les autres à venir. Si les immigré·e·s disaient réellement ce qui se passe ici et les conditions dans lesquelles ils vivent, ceux qui veulent venir, y réfléchiraient avant, pèseraient le pour et le contre, et ils auront peut-être en tête en venant que si ça ne se passe pas bien, ils vont retourner au pays. Mais non, ils ne disent rien de leurs conditions de vie et quand tu viens, tu ne peux plus retourner, tu ne peux plus reculer, parce que tu as dépensé tout ce que tu avais pour venir et tu ne peux plus rien faire. Il ne s'agit pas seulement de régulariser les immigré·e·s, il faut régler le problème en amont et en aval. Permettons à ceux qui sont au pays de travailler dans leurs pays respectifs, d'envoyer leurs enfants à l'école, de se soigner, de bien manger. Quand ils ont l'essentiel ils ne quittent pas leur pays. Mais c'est très difficile de voir les gens vivre aisément quand tu es dans la misère. C'est comme quelqu'un qui se perd dans une forêt dense et qui voit une lueur ; pour lui sa seule survie c'est d'aller vers cette lumière-là. Il ne cherche même pas à savoir s'il y a des obstacles, il fonce directement vers la lueur. Et c'est ce que représentent l'Occident, les États-Unis, l'Amérique, pour le continent africain, donc il faudrait vraiment qu'on revoie les politiques. ■

CATHERINE GÉGOUT
ALTERMONDIALISTE / ANCIENNE CONSEILLÈRE DE PARIS



Claudie Lesselier, du RAJFIRE, revient pour la FASTI sur la question des violences faites aux femmes dans le cadre des mariages.

Migrations, mariages et dépendances



le chantage, sont rarement prises en compte.

Ajoutons encore – ce sont des situations dont ont témoigné à maintes reprises notamment des femmes d’Afrique subsaharienne – que des femmes, dont il est impossible d’évaluer le nombre, rejoignent leur conjoint ou sont emmenées par lui en France, hors de toute procédure légale (et même parfois mineures, avec de faux papiers...) et sont donc durablement en situation irrégulière et de précarité totale. La loi du 9 juillet 2010 relative aux violences, là encore grâce à la mobilisation des associations, introduit des dispositions nouvelles pour les droits des personnes victimes de violence dans le couple ou en situation de danger, y compris si elles sont sans titre de séjour. Mais il y aura certainement beaucoup à faire pour que ces mesures soient effectivement appliquées... Toutes ces mesures en outre ne bénéficient pas aux ressortissants algériens, dont la situation au regard du séjour est régie par les accords bilatéraux ratifiés avant l’introduction de ces dispositions dans le CESEDA.

LES SOCIOLOGUES OBSERVENT UN PHÉNOMÈNE D’« IMPORTATION DES FIANCÉ-E-S »

Observer la croissance (sur la longue durée, car d’une année à l’autre ce nombre connaît des fluctuations) de l’immigration au titre de conjoint de français, rencontrer toutes ces situations de violences, écouter tous ces témoignages, conduit à se poser des questions. Dans les permanences du RAJFIRE, environ 8 sur 10 des femmes venues pour un problème de renouvellement de titre de séjour suite à séparation ou violence conjugales que nous avons accompagnées dans leurs démarches sont mariées à un Français né en France de parents immigrés originaires du même pays (surtout Maroc et Algérie), de la même région, souvent un proche, un cousin. Mariage qui peut être arrangé par les familles, mais qui pour la jeune fille peut être attractif, promesse d’une vie meilleure, plus libre, d’un avenir profes-

Une proportion importante des personnes qui viennent et s’installent légalement en France le fait dans le cadre d’une migration familiale, surtout en tant que conjoint d’une personne française et secondairement suite à une procédure de regroupement familial (*Voir en encadré, NDLR*). Les dispositions législatives qui, conformément aux conventions internationales et européennes et malgré l’existence au quotidien de nombreux obstacles et dénis de droits, permettent l’entrée et l’installation de ces hommes et de ces femmes en France institutionnalisent aussi leur dépendance conjugale puisque la délivrance et le renouvellement du titre de séjour du conjoint étranger dépendent du mariage puis de la persistance de la communauté de vie. Les délais pour obtenir une carte de résident ont été accrus par les lois successives au cours des années 2000. Dépendance et précarité administratives sont propices, lorsque la conjointe est étrangère, à l’exercice de

la domination masculine (ce qui ne doit pas faire oublier que les hommes eux aussi sont en situation de dépendance administrative, et parfois – nous en avons eu quelques témoignages – d’exploitation par leur épouse et leur belle famille...) et dans nos permanences nous avons reçu et accompagné de nombreuses femmes subissant des violences conjugales de toutes sortes, des menaces et un chantage aux papiers, craignant de perdre leur droit au séjour en France si elles résistent à ces violences et se séparent de leur conjoint. Des dispositions ont été introduites dans la législation sur l’entrée et le séjour des étrangers depuis la loi du 26 novembre 2003 pour garantir les droits des personnes séparées de leur conjoint en raison de violences conjugales, qui dans ce cas peuvent voir leur titre de séjour renouvelé. Cependant leur application relève du pouvoir discrétionnaire du préfet, qui souvent nie la réalité ou la gravité de ces violences. Les violences et contraintes psychologiques, morales, économiques,

sionnel ; pour certains garçons (et leur mère), c'est rechercher une épouse (une belle-fille) qu'on pense soumise et obéissante ; la famille de la jeune fille attend elle aussi des bénéfices de son émigration... Au Maroc des femmes témoignent de ce phénomène du mariage avec un « immigré » qui vient pour les vacances d'été (*Voir en encadré, NDLR*). Ce phénomène d'« importation des fiancé-e-s » remarqué par des sociologues pour certaines diasporas (*Voir en encadré, NDLR*) ne peut être nié, mais on peut s'interroger sur son ampleur, ses permanences ou ses modalités nouvelles dans le contexte à la fois d'une mondialisation qui facilite la conservation des liens avec les pays d'origine, de l'accentuation des phénomènes identitaires ou communautaires, et des politiques migratoires restrictives. D'autres observations, par exemple sur le développement de sites internet et d'agences de rencontres, concourent à montrer que stratégies migratoires et stratégies matrimoniales peuvent se combiner, ce qui ne veut pas dire suspecter tout mariage mixte pouvant conduire à la délivrance d'un titre de séjour ! Par ailleurs dans des permanences juridiques on ne rencontre par définition que des personnes qui font face à des problèmes - mais pas toutes (en fait celles qui ont le plus de ressources et de contacts pour lutter) - ce qui crée des biais qui interdisent toute généralisation.

PRENDRE EN COMPTE TOUS LES PARAMÈTRES POUR LUTTER EFFICACEMENT CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ÉTRANGÈRES

Les données statistiques disponibles à la fois confirment et complexifient les observations et les témoignages. Les mariages mixtes (au sens de l'état civil, entre une personne française et une personne étrangère) célébrés à l'étranger devant les autorités locales puis transcrits à l'état civil français sont de plus en plus nombreux par rapport à l'ensemble des mariages (*Voir en encadré, NDLR*).

Une enquête portant sur 2 762 couples mixtes dont le conjoint

étranger a été admis au séjour en 2006, publiée en novembre 2008, définit plusieurs situations. Dans le cas (34% de ces couples) des unions entre un étranger et un Français né en France d'un ou de deux parents nés à l'étranger, ce sont dans 3 cas sur 5 des hommes étrangers qui viennent rejoindre des Françaises (*Voir en encadré, NDLR*). Dans 9 cas sur 10 le conjoint étranger a la nationalité du pays de naissance des parents du conjoint français, et il s'agit pour la très grande majorité du Maghreb et de la Turquie.

Lorsque le conjoint français est né à l'étranger de parents eux-mêmes nés à l'étranger ou en Algérie (cas d'une personne naturalisée française) soit 35% de ces couples, le conjoint étranger est majoritairement une femme (53,6%) et dans 4 cas sur 5 originaire du même pays (majoritairement le Maghreb).

Dans le cas enfin où le conjoint français est né en France de parents eux mêmes nés en France (31% des couples) les conjoints étrangers sont des femmes pour 52%, de nationalités plus diverses, dont le continent asiatique ou est-européen, et dans la majorité des cas la rencontre a eu lieu en France (contrairement aux autres situations).

L'espace dévolu à cet article ne permet pas d'approfondir. Ce sont de très nombreux paramètres, l'évolution démographique de la France, les politiques migratoires et le contrôle exercé sur les migrations, les stratégies des migrant-e-s, de leurs familles, ou des communautés immigrées, qu'il faudrait prendre en compte. Sans stéréotypes, sans tabous non plus, mais pour mieux comprendre les situations et parcours des femmes étrangères et migrantes, dans une perspective d'action contre les violences, dépendances et contraintes auxquelles certaines d'entre elles peuvent être confrontées. ■

CLAUDIE LESSELIER

R A J F I R E · P A R I S

POUR ALLER PLUS LOIN

Selon le rapport de l'OFII pour l'année 2009, 35 000 personnes, dont 58% de femmes, se sont vues délivrer un premier titre de séjour en tant que conjoint de Français et 8 100 personnes, dont 85% de femmes, au titre du regroupement familial en tant que conjoint d'un résident étranger. Si on exclut les bénéficiaires d'un titre de séjour étudiant, les entrées pour « motif familial » constituent 60% des entrées (y compris les régularisations) des ressortissants des pays tiers, chiffre d'ailleurs en baisse par rapport aux années 2003 à 2006 où elles dépassaient 100 000 personnes ; les conjoints de français étaient 46 000 et ceux entrant par le regroupement familial 9000 en 2006 selon le rapport de l'ANAEM publié en 2007.

Rita El Kayat, Les « bonnes » de Paris. Essai sur l'émigration des femmes maghrébines, Editions Aint Bennai, 2006, p.131

Surtout la diaspora turque. Cf Necla Kelek, La fiancée importée, Editions Jacqueline Chambon, 2005, ou Gaye Petek-Salom « Des gendres et des brus importés de Turquie », Hommes et migrations, juillet août 2001. En Grande Bretagne cela a été observé pour la diaspora originaire du sous-continent indien.

En 2007 35 838 mariages mixtes ont été célébrés en France, 47 869 à l'étranger, soit en tout 26,5% du total des mariages selon <http://immigration.blogs.liberation.fr> Il ne faut pas confondre les données sur les mariages et celles sur les entrées même si il y a une certaines corrélations. L'exigence de visa long séjour peut aussi influencer sur le lieu de célébration du mariage. Des données détaillées par nationalités sont disponibles sur le site de l'INSEE.

Beate Collet et Corinne Régnard, « Mixité franco-étrangère : quelle réalité sociale ? » Infos migrations, n°2, novembre 2008, Département des statistiques, des études et de la documentation du ministère de l'immigration.

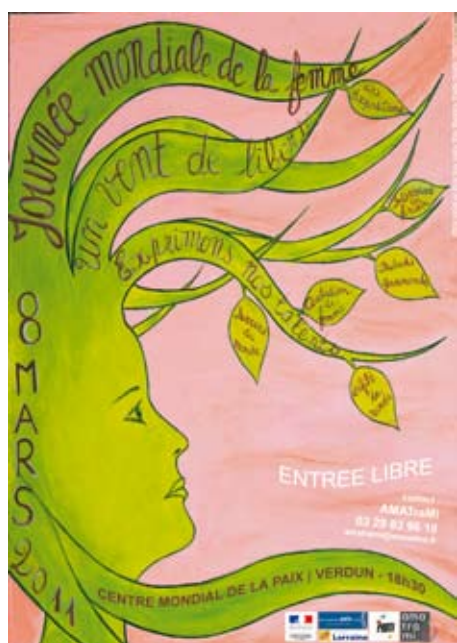
Un témoignage d'une jeune femme française « Je suis son visa pour la France » publié en 2004 par le Comité contre la double violence Femmes et étrangères : contre la double violence. Analyses et témoignages, montrait que ces mariages eux aussi peuvent recouvrir des situations de contraintes. Mais là encore toute généralisation serait abusive.

► Liens

Selon le rapport de l'OFII pour l'année 2009, 35 000 personnes, dont 58% de femmes, se sont vues délivrer un premier titre de séjour en tant que conjoint de Français et 8 100 personnes, dont 85% de femmes, au titre du regroupement familial en tant que conjoint d'un résident étranger. Si on exclut les bénéficiaires d'un titre de séjour étudiant, les entrées pour « motif familial » constituent 60% des entrées (y compris les régularisations) des ressortissants des pays tiers, chiffre d'ailleurs en baisse par rapport aux années 2003 à 2006 où elles dépassaient 100 000 personnes ; les conjoints de français étaient 46 000 et ceux entrant par le regroupement familial 9000 en 2006 selon le rapport de l'ANAEM publié en 2007.

5 affiches pour le 8 Mars

A l'initiative de l'AMATRAMI - ASTI de Verdun, la Commission Fédérale Femmes de la FASTI a organisé un concours d'affiches auquel ont participé l'ASTI des UIis – qui a remporté le concours (cette dernière est en couverture de cette brochure, NDLR) – l'AMATRAMI, l'APTI - ASTI de Nîmes, l'ASTI d'Issy les Moulineaux et l'ASTI de Valence. Après délibérations, le jury a choisi de retenir trois des cinq



affiches que vous pouvez contempler ici. Chacune de ces cinq affiches sera mise en ligne sur le site de la FASTI.

Ces affiches sont le reflet de la créativité du Mouvement des ASTI. Chacune à leur manière, elles reflètent l'importance que portent les membres des ASTI à la question des droits des Femmes et à la solidarité. ■

Էմիգրանտ կանանց
 Mwanamché mudjeni
 Göçmen kadınlar
 Mulheres imigrantes
 النساء المهاجرات
 Женщины-иммигранты
 Immigrant women
 Mujeres inmigradas
 Femmes immigrées

Solidarité

8 mars 2011

FASTI Association pour le Progrès des Femmes Immigrées



Retrouvez les affiches de l'AMATRAMI, de l'ASTI d'Issy les Moulineaux, de l'APTI et l'Affiche des Femmes en Luth de l'ASTI de Valence (de gauche à droite et de haut en bas).